



Varenes, le 5 décembre 2011

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : *Demande d'approbation du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle*
(Dossier R-3780-2011)

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les observations sur le dossier cité en rubrique que notre entreprise désire porter à vote attention et à celle du distributeur.

Dans l'attente d'une réponse dans les délais prescrits, veuillez accepter, monsieur le Secrétaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Georges Szaraz, ing.
Vice-Président Gestion des Matières Résiduelles

John W. Arsenault, ing. MBA
Directeur Énergie



***Demande d'approbation du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à
base de biomasse forestière résiduelle
(Dossier R-3780-2011)***

Observations de la compagnie Biogénie, division d'EnGlobe Corp
Préparé par John W. Arsenault, ing. MBA
Directeur Énergie

Biogénie, division d'EnGlobe Corp
4495, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 100
Sainte-Foy (Québec) G1P 2J7

Décembre 2011

BIOGÉNIE EST UN LEADER QUÉBÉCOIS EN VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES.

- En affaires depuis 1986;
- Siège social à Québec : douzaine de places d'affaires au Québec;
- Présente au Canada, aux É-U, au Royaume-Uni et en France;
- Plus de 400 employés, dont 80% au Canada;
- Gestion d'environ 3 millions de tonnes de sols/matières résiduelles par année;
- Clients municipaux, commerciaux et industriels
- Département corporatif d'innovation et développement à Québec
- Valorisation de matières et de résidus organiques en composts, en terreaux, en fertilisants et en biocombustibles.
- Environ 600 000 tonnes de matières valorisées via :
 - ✓ centres régionaux de valorisation de la biomasse (CRVB);
 - ✓ Restauration/revégétalisation de sites (mines, sites d'enfouissement, carrières, etc.);
 - ✓ Production d'énergie verte;
 - ✓ Valorisation agricole et horticole.

Notre expérience et nos analyses en valorisation nous amènent à conclure que la production d'électricité offre un potentiel de valorisation énergétique de toute biomasse, tels qu'en font foi les appels d'offres antérieurs au Québec et les constructions et conversion de centrales thermiques à la biomasse de par le monde.

Cependant, dans le présent programme nous notons quelques éléments qui peuvent nuire au développement de cette filière et à la réussite du programme.

Ainsi nous ne comprenons pas pourquoi la définition de la biomasse utilisée pour ce programme est plus limitée que celle utilisée dans l'appel d'offre de 2009. On se rappellera que cet appel d'offre n'a pas trouvé preneur pour l'ensemble de l'appel avec moins de 53 MW de contrats conclus sur une offre de 125MW et que près de la moitié de ces contrats utilisaient comme source thermique une biomasse qui ne répond pas à la définition proposée dans ce nouveau programme. SVP, expliquez pourquoi les autres formes de biomasse (biogaz, matières résiduelles biodégradables, etc.) pour lesquelles des contrats ont été signés dans un passé récent ne sont pas considérées dans ce programme.

Nous croyons que la définition de la biomasse utilisée pour l'appel d'offre de 2009 inclut toutes les biomasses prescrites par le décret 1086-2011 et n'exclut pas les autres formes de biomasse reconnues mondialement. De plus, ces autres formes de biomasse ne sont pas spécifiquement exclues par le décret. L'utilisation de cette définition élargie permettrait à plus de promoteurs de présenter des projets et ainsi augmenterait les chances de réussite du programme.

A défaut, SVP, confirmez que de telles biomasses puissent être utilisées comme source d'énergie pour la portion de 25% d'énergie qui ne doit pas être comblée par la définition restrictive de biomasse dans le programme.

De plus, nous ne sommes pas en accord avec le prix établi par le distributeur dans le programme. Encore une fois, l'expérience récente dans de tels appels d'offres a démontré le manque d'intérêt économique pour une telle production par le peu de projets soumis par des producteurs. L'appel d'offre de 2009 semble avoir démontré que l'offre pour une production additionnelle se situait à 12 cents par kWh à la marge, tels qu'en font foi les contrats les plus élevés octroyés. D'ailleurs, les deux contrats de biomasse forestière qui ont été octroyés l'ont été à un taux pondéré de 11.1 cents par kWh.

Cependant, l'indice des prix a évolué d'une valeur de 114.7 en août 2009, date de référence des contrats de cette époque, pour atteindre 120.8 en octobre 2011, soit une progression de 5.3%. Les prix de référence de 2009 devraient, par conséquent, être indexés d'au moins 5.3% pour être utilisés comme base d'appel en 2012, soit 12.6 cents du kWh.

Il est à noter que les contrats signés lors de l'appel d'offre de 2009 prévoient une indexation du prix de ces contrats à l'IPC rétroactif à 2009. Compte tenu de cette indexation, le prix d'achat de ces contrats sera majoré pour des livraisons qui sont encore à venir, les livraisons n'étant pas prévues avant la fin de 2012 au plus tôt. Avec le taux proposé, les prix des nouveaux contrats seraient donc inférieurs à ceux des contrats de l'appel d'offre 2009. Par conséquent, cette indexation doit se refléter dans le prix de base des nouveaux contrats.

Le distributeur se base aussi sur une comparaison des prix de production avec de la biomasse dans les états voisins pour soutenir le faible prix offert. Or, dans cette logique, il s'avère qu'il ne tient pas compte des disparités des coûts de biomasse entre le marché Québécois et les autres marchés cités. Les publications spécialisées dans l'achat de fibres telles que RISI démontrent clairement que les coûts de la fibre au Canada, et particulièrement au Québec sont supérieurs aux coûts de la Nouvelle-Angleterre, et le prix offert devrait en tenir compte. Cette différence explique pourquoi il n'y a pas de centrale à la biomasse autonome dans le sud du Québec alors qu'il y en a plusieurs le long de notre frontière Sud.

Enfin, nous vous soulignons que nous pouvons vous confirmer un exode de biomasse vers l'Ontario qui offre des tarifs de 13.8 cents du kWh pour une telle production. Avec le prix proposé par le distributeur de 10.6 cents du kWh, le programme ne peut favoriser le développement de toutes les régions.

Nous espérons que vous voudrez bien acquiescer à ces demandes qui permettront sans doute d'améliorer les chances de succès de ce nouveau programme qui, sous la forme proposée et considérant l'historique des appels d'offres de la dernière décennie, semble voué à un succès mitigé.

SVP adresser vos réponses à ce document à:

John W. Arsenault, ing. MBA
Directeur Énergie
Biogénie Division d'Englobe Corp.
4495, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 100
Sainte-Foy (Québec) G1P 2J7
Tel : (418) 872-4227 x 5556
Fax : (418) 872-0149
jarsenault@biogenie-env-com